



► Introduction

A l'origine, la région des landes de Gascogne était un vaste marécage insalubre. La forêt et l'élevage constituaient l'essentiel des activités des populations, et seuls étaient cultivés et boisés les bords de ruisseaux. Les villages perdus se serrent au milieu d'immenses surfaces stériles. A la fin du 18^{ème} siècle, il y a à peine 250 000 hectares boisés. Mais sous la menace permanente du sable, puis de l'eau, des hommes cherchent à arrêter les dunes poussées par le vent et l'océan.

► Les dunes maritimes de Gascogne

Provoquées par la poussée du vent du large sur le sable fin des plages du littoral, les dunes se forment en chaînes parallèles dont l'altitude varie de 25 à 50 mètres, et peuvent parfois atteindre 100 mètres comme au Pyla près d'Arcachon.

Si aucune végétation ne stabilise le sable de ces monticules, il est aussitôt emporté par le vent d'ouest, progresse à l'intérieur des terres, et provoque souvent des dégâts considérables. Vers le 18^{ème} siècle, ces dunes avançaient de 40 mètres par an. Des villages disparaissaient, et l'impossibilité pour de nombreux cours d'eau de s'écouler jusqu'à la mer favorisait l'existence de marécages insalubres chaque hiver.



► La fixation des dunes

Les frères Desbiey furent les précurseurs de la fixation. Leur méthode consistait à immobiliser la dune par des clayonnages maintenus par des petits piquets. Ils protégeaient ainsi les graines de Pin maritime auxquelles étaient mélangées des semences de genêts et d'ajoncs épineux.

En 1778, le Baron Charlevoix De Villers, ingénieur de la marine, étudia la création d'un port à Arcachon et le projet d'un canal de Bordeaux à Bayonne : la fixation des dunes fut aussi une de ses préoccupations. L'administration royale était donc en possession de nombreuses études qu'elle communiqua au nouvel ingénieur Nicolas Brémontier, qui prit ses fonctions à Bordeaux en 1784.



S'inspirant des travaux des frères Desbiey, Brémontier entra en 1786 en relation avec un dénommé Peyjehas qui avait une bonne expérience des semis de pin. Il lui donna des instructions détaillées pour ensemercer, d'Arcachon au Pyla, un premier cordon de sable côtier, en abritant les semis du vent d'ouest par des fagots placés parallèlement au rivage et d'une hauteur d'un mètre. La vallée située derrière fut ensemençée à son tour. Puis sur les dunes suivantes, d'autres semis furent protégés par des branches d'arbustes que maintenaient de petites fourches en bois fixées dans le sable.

En juin 1788, Brémontier affirmait, d'après les premiers résultats de ses travaux, « pouvoir réussir à fixer la dune en continuant cet ouvrage ». Ces premiers travaux se poursuivirent jusqu'en 1793 sur plus de 250 hectares, au milieu de l'indifférence générale ; mais Brémontier et son équipe avaient vaincu la nature et il rédigea à l'administration du département de la Gironde son fameux « Mémoire sur les dunes ».

Il avait désormais la certitude qu'on pouvait stabiliser cette immense étendue mouvante de plus de 1 000 000 hectares, et il se sentait capable de lancer l'opération.

De 1793 à 1801, il sut convaincre les pouvoirs publics de la nécessité de cette entreprise considérable et obtint du consulat la signature de l'arrêté du 2 juillet 1801 qui prescrivait de « continuer à fixer et à planter en bois les dunes des côtes de Gascogne ».

En 1867, 90 000 hectares de dunes étaient boisés en pins, tandis que 3 000 hectares de dunes littorales étaient couverts par la végétation dunaire.

► La création de la forêt landaise

Mais cette entreprise restait inachevée : derrière les dunes s'étendait toujours sur plus de 700 000 hectares une vaste plaine inondée pendant une grande partie de l'année et desséchée au cours de l'été. C'est un autre ingénieur des Ponts et Chaussées, Jules Chambrelent, qui eut le mérite d'établir une méthode pratique pour l'assainissement du sol landais et de préparer le plan général de mise en culture concrétisé par la loi du 19 juin 1857. Chambrelent avait remarqué que la végétation se développait seulement là où les eaux trouvaient à s'écouler. Il en conclut qu'il fallait avant tout assurer la libre évacuation des eaux superficielles dès le printemps ; une expérience directe sur de petites étendues faciles à dessécher le conforta dans son idée.

Malheureusement, pour assurer un tel écoulement des eaux sur près de 800 000 hectares, Chambrelent ne disposait que de faibles moyens ; il jugea donc indispensable, avant d'aller plus loin, de faire exécuter le nivellement général de la région. Il publia la conclusion de ses patientes études « pour persuader au moins quelques propriétaires d'en faire l'application sur une certaine surface de terrain à assainir et à cultiver ». Mais cette initiative se heurta à une hostilité tenace de certains propriétaires de troupeaux de moutons qui bénéficiaient du droit de parcours. Face à ces oppositions, Chambrelent acheta en 1849 une surface de 500 hectares de landes, placées dans des conditions très difficiles d'assainissement et de mise en culture, sur laquelle il commença aussitôt suivant les principes qu'il avait établis. Le résultat fut immédiat : les semis se développèrent rapidement.



En 1855, la surface assainie etensemencée atteignait 20 000 hectares. La résurrection des Landes était donc amorcée. Mais une opération d'ensemble était nécessaire. Il fallait convaincre les maires d'assécher les terrains communaux pour réaliser un réseau de grands canaux collecteurs bien tracés : l'intervention de l'état devenait indispensable.

Lors de sa visite dans les Landes en 1855, l'Empereur Napoléon III fut enthousiasmé par les résultats de Chambrelent. Il décida d'acquérir personnellement un vaste territoire inculte de 7 400 hectares, en vue de son assainissement et de sa mise en culture. La nécessité d'une loi pour l'assainissement et la mise en valeur des Landes de Gascogne était enfin reconnue de tous. Une loi datant de 1857 obligea les communes à assainir et ensemençer leurs landes. Les propriétaires fonciers, profitant du réseau de collecteurs, poursuivirent de leur côté des travaux analogues.

De nos jours, le pignada, ou bois de production peuplé uniquement de Pin maritime occupe 897 000 hectares sur les 1 166 000 hectares de la forêt de Gascogne. Le reste, soit 269 000 hectares, est partagé entre la zone littorale de protection et une centaine de milliers d'hectares de chênes et d'essences diverses.



► Les anciens usages du Pin maritime

Le plus vieil usage du pin maritime est sans aucun doute la récolte de résine, dénommée la gemme. Dès la plus lointaine antiquité, la gemme était recueillie sur les pins dans les Landes de Gascogne. Camille Jullian, traitant de la domination romaine, cite la résine parmi les marchandises qui alimentaient les échanges à côté du marbre des Pyrénées, des métaux d'Espagne et des huiles du Midi.

Elle était indispensable pour calfater les navires en bois et entretenir les cordages. Au Moyen-Age, les chandelles à base de ce produit remplacèrent les torches fumeuses, ce qui entraîna une forte augmentation de la demande. Parallèlement à cette production de résine, le pin servait aussi à produire du bois de mine. Le bois était utilisé pour le soutènement des galeries souterraines dans les mines de charbon.